



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2019

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juillet 2019

1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière – Normand Déragon

- 1.1 Rapport du président
- 1.2 Refinancement – Règlements 648-03, 649-03, 678-01, 681-08, 686-01 et 695-11 et 729-18
- 1.3 Adjudication du financement – Soumissions pour l'émission d'obligations
- 1.4 Correspondance
 - a)

2. Commission de la sécurité publique et civile – Marie-Eve Brin

- 2.1 Rapport du président
- 2.2 Achat de conteneurs - Centre de formation des pompiers
- 2.3 Octroi de contrat - Aménagement du centre de formation
- 2.4 Autorisation de signature - Demande d'aide financière
- 2.5 Correspondance
 - a)

3. Commission de la Gestion des eaux – Marie-Eve Brin

- 3.1 Rapport du président
- 3.2 Système d'alarme automatique – Usine de filtration et usine d'épuration
- 3.3 Adoption du règlement 453-19-2 concernant les entrées de service d'égout
- 3.4 Autorisation d'achat pour des compresseurs – Usine d'épuration
- 3.5 Correspondance
 - a)

4. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire – Mona Beaulac

- 4.1 Rapport du président
- 4.2 Demande de gratuité – Chevaliers de Colomb Conseil 2038 St-Damien
- 4.3 Demande de gratuité – Société d'Agriculture Missisquoi
- 4.4 Demande de support du Service de Sécurité Incendie – Société d'Agriculture de Missisquoi
- 4.5 Modification à la résolution 19-05-185 – Truck N Roll - Édition 2019
- 4.6 Correspondance
 - a) Infolettre TRCAM été 2019
 - b) Rapport activités mensuelles 2019-05
 - c) Compte-rendu comité tourisme 2019-06-12
 - d) Bulletin de la Société d'histoire de Missisquoi
 - e) Remerciement de la SAM - Contribution financière
 - f) Remerciement Fondation Lévesque-Craighead – Contribution financière
 - g) Remerciement Fondation Claude De Serres – Don au nom de Mme LeBlanc
 - h) Remerciement Association des Personnes Handicapées physiques BM – Contribution financière
 - i) Remerciement Fondation Claude De Serres – Contribution financière

5. Commission de l'Office Municipal d'Habitation – Chantal Fontaine

- 5.1 Rapport de la présidente
- 5.2 Correspondance
 - a)

6. Commission des matières résiduelles – Mona Beaulac

- 6.1 Rapport de la présidente
- 6.2 Correspondance
 - a) Procès-verbal RIGMRBM 11 juin 2019 vf signé
 - b) Procès-verbal RIGMRBM 26 juin 2019 vf signé
 - c) Communiqué de la MRC - Collecte des matières organiques

7. Commission de l'urbanisme – Chantal Fontaine

- 7.1 Rapport de la présidente;
- 7.2 Demandes de P.I.I.A.
- 7.3 Demandes de Dérogations mineures
- 7.4 Appui à la demande de soutien financier sur les territoires protégés
- 7.5 Demande de prolongation – Règlements de concordance relative au règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement
- 7.6 Correspondance
 - a) Permis émis juin 2019
 - b) Permis émis juillet 2019

8. Commission des travaux publics – Daniel Audette

- 8.1 Rapport du président
- 8.2 Mandat pour une caractérisation d'un terrain (75 de l'Église)
- 8.3 Correspondance
 - a)

9. Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires

Varia

- Tente VIP aux courses chevaux du 14 septembre
- Participation à la parade de l'exposition Mercredi le 6 août
- Tournoi de golf – Club Richelieu
- Bonification du mandat d'assistance technique – Tetra Tech

Deuxième période de questions

Clôture de la séance régulière



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, le mardi le 6 août 2019, à 19h00.

Sont présents :

Mme et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	
Chantal Fontaine	Normand Déragon
Marie-Eve Brin	Mona Beaulac

Est absent le maire, Monsieur Yves Lévesque.

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, la conseillère Marie-Pier Tougas.

Sont également présents : Guy Coulombe directeur général et
Gisèle Messier, adjointe au greffe

19-08-314

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil ouvre la séance et adopte l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

19-08-315

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

Aucun citoyen dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

19-08-316

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019.

ADOPTÉE

19-08-317

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juillet 2019

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juillet 2019.

ADOPTÉE

19-08-318

Refinancement – Règlements 648-03, 649-03, 678-01, 681-08, 686-01, 695-11 et 729-18

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Bedford souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 517 100 \$ qui sera réalisé le 13 août 2019, réparti comme suit :

19-08-318
(suite)

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
648-03	17 900 \$
649-03	56 000 \$
678-01	447 200 \$
681-08	106 400 \$
686-01	219 100 \$
695-11	300 700 \$
729-18	369 800 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 678-01, 681-08, 686-01, 695-11 et 729-18, la Ville de Bedford souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 13 août 2019 ;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 février et le 13 août de chaque année ;
3. Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier ou en son absence, la trésorière-adjointe ;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020	112 800 \$	
2021	115 800 \$	
2022	119 000 \$	
2023	122 300 \$	
2024	125 800 \$	(à payer en 2024)
2024	921 400 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 678-01, 681-08, 686-01, 695-11 et 729-18 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 août 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-08-319

Adjudication du financement – Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	6 août 2019	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	13 août 2019
Montant :	1 517 100 \$		

19-08-319
(suite)

Considérant que la Ville de Bedford a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 août 2019, au montant de 1 517 100 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

112 800 \$	2,56000 %	2020
115 800 \$	2,56000 %	2021
119 000 \$	2,56000 %	2022
122 300 \$	2,56000 %	2023
1 047 200 \$	2,56000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,56000 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE LA POMMERAIE

112 800 \$	2,57000 %	2020
115 800 \$	2,57000 %	2021
119 000 \$	2,57000 %	2022
122 300 \$	2,57000 %	2023
1 047 200 \$	2,57000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,57000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

112 800 \$	2,05000 %	2020
115 800 \$	2,05000 %	2021
119 000 \$	2,10000 %	2022
122 300 \$	2,15000 %	2023
1 047 200 \$	2,25000 %	2024

Prix : 98,54700

Coût réel : 2,58887 %

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse ;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

Que la Ville de Bedford accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 13 août 2019 au montant de 1 517 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 648-03, 649-03, 678-01, 681-08, 686-01, 695-11 et 729-18. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** ;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-08-320

Achat de conteneurs - Centre de formation des pompiers

Considérant qu'il y lieu de procéder à l'achat de conteneurs afin de procéder à l'aménagement du centre d'entraînement des pompiers, projet dûment recommandé par les membres du comité intermunicipal d'incendie (recommandation 17-262) et chacun des conseils municipaux membres de l'entente ;

Considérant que pour ce faire la compagnie Philipsburg Transit Ltée a été sollicitée afin que nous puissions procéder à l'achat de 6 conteneurs à un prix unitaire de 1 000 \$.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil accepte de procéder à l'achat et au paiement desdits conteneurs auprès de Philipsburg Transit Ltée pour un montant total de 6 000 \$ plus les taxes applicables.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-08-321

Octroi de contrat - Aménagement du Centre de formation des pompiers

Considérant que le projet d'aménagement du centre d'entraînement des pompiers nécessite la préparation de la surface et du transport de matériaux ;

Considérant que les services de la compagnie Adams Excavation inc. ont été sollicités pour procéder au transport de pierre et à l'aménagement du site ;

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil octroie un contrat à la compagnie Adams Excavation inc. d'un montant de 13 334,24 \$ incluant les taxes, et ce pour le transport de matériaux et la préparation de la surface du future centre d'entraînement des pompiers.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-08-322

Autorisation de signature - Demande d'aide financière

Considérant que le Service de Sécurité Incendie souhaite déposer un projet dans le cadre du Programme d'assistance financière aux entreprises en matière d'activités physiques ;

Considérant que le projet vise l'achat d'équipement d'entraînement pour un montant total de 40 000 \$;

Considérant que le programme prévoit une contribution financière du milieu de 20% des dépenses admissibles et que l'association des pompiers a confirmé par résolution une contribution de 8 000 \$;

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise Ralph Gilman, directeur du Service de Sécurité Incendie ainsi que Samantha Salois, pompière, à signer la demande d'aide financière dans le cadre

- 19-08-322
(suite) du Programme d'assistance financière aux entreprises en matière d'activités physiques.
- ADOPTÉE
- 19-08-323 **Système d'alarme automatique – Usine de filtration et usine d'épuration**
- Considérant que les systèmes d'alarme automatique des usines de filtration et d'épuration sont à mettre à niveau.
- Considérant que des soumissions ont été demandées tel que décrit au rapport du directeur général daté du 6 août 2019.
- Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par le conseiller Normand Déragon
- Que ce conseil octroie le contrat à Forboxo (Schneider Electric) pour la programmation nécessaire afin de personnaliser la licence du système Automize à l'usine de filtration, et ce, pour un montant de 8 386 \$, taxes en sus ;
- Que ce conseil octroie le contrat à Scadalliance, pour la mise en place d'un automate qui offre un service de télémétrie permettant le suivi et le contrôle à distance des équipements à l'usine d'épuration, et ce, pour un montant de 5 503,30 \$, taxes incluses.
- « Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».
- ADOPTÉE
- 19-08-324 **Adoption du règlement 453-19-2 concernant les entrées de service d'égout**
- Considérant que le 2 juillet 2019 l'avis de motion a été donné et le projet de règlement 453-19-2 a été déposé en vertu de la résolution 19-07-280.
- Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine
- Que ce conseil adopte le Règlement 453-19-2 concernant les entrées de service d'égout dans la Ville de Bedford.
- ADOPTÉE
- 19-08-325 **Autorisation d'achat de compresseurs – Usine d'épuration**
- Considérant que deux des trois compresseurs de l'usine d'épuration ont atteint leur fin de vie utile ;
- Considérant qu'Aquatech a sollicité des prix pour l'achat et l'installation de nouveaux compresseurs ;
- Considérant que le plus bas soumissionnaire est l'entreprise Outillage Rioux.
- Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
- Que ce conseil autorise l'achat de compresseur auprès de l'entreprise Outillage Rioux, au montant de 6 168,59 \$ incluant les taxes et l'installation.
- « Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».
- ADOPTÉE

19-08-326

Demande de gratuité – Chevaliers de Colomb Conseil 2038 St-Damien

Considérant que les Chevaliers de Colomb, Conseil 2038 St-Damien fêtera ses 100 ans d'existence et désire tenir une soirée le 12 octobre prochain afin de célébrer l'occasion.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise les Chevaliers de Colomb, Conseil 2038 St-Damien, à utiliser la salle Arlène-Murray du Centre communautaire Georges-Perron, ainsi que les tables et nappes, le 12 octobre prochain et ce, gratuitement.

ADOPTÉE

19-08-327

Demande de gratuité – Société d'Agriculture de Missisquoi

Considérant que la S.A.M. désire tenir une soirée sociale et de danse pour célébrer la fin des activités de 2019, le 14 septembre prochain dès 16h30.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil accorde la S.A.M. de tenir leur soirée de fin des activités à la salle Arlène-Murray du Centre communautaire Georges-Perron, le 14 septembre prochain dès 16h30, et ce, gratuitement.

ADOPTÉE

19-08-328

Demande de support du Service de Sécurité Incendie – Société d'Agriculture de Missisquoi

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil accorde à la S.A.M. le support du Service de Sécurité Incendie pour les événements suivants :

- Courses de chevaux sous harnais – dimanche le 4 août 2019 et samedi le 14 septembre 2019
- Exposition agricole de Bedford – Parade du mercredi le 7 août 2019
- Courses de derby – jeudi le 8 août 2019
- Derby de démolition – vendredi le 9 août 2019
- Courses de tracteurs à gazon et VTT – samedi le 10 août 2019
- Tirs de tracteur de ferme – samedi le 10 août 2019

ADOPTÉE

19-08-329

Modification à la résolution 19-05-185 – Truck N Roll - Édition 2019

Considérant la résolution 19-05-185 adoptée le 7 mai dernier autorisant à Truck N Roll l'utilisation de la salle de karaté gratuitement ;

Considérant que le conseil a autorisé la S.A.M. à utiliser la salle de karaté pour ses activités administratives ;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer la salle de karaté par la salle des miroirs afin de répondre aux besoins du Truck N Roll.

19-08-329
(suite)

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le changement de salle et accorde à Truck N Roll l'utilisation de la salle des miroirs lors de leur événement qui se tiendra les 23, 24 et 25 août prochain.

ADOPTÉE

19-08-330

Demande de P.I.I.A. – 24 rue Rix – Construction d'un perron en façade

Considérant les informations et les documents déposés pour construire un perron en façade au 24 rue Rix ;

Considérant que la forme et la grandeur du perron sont inappropriées sur une façade de maison dans ce secteur ;

Considérant que les dimensions, matériaux et couleurs choisis correspondent plus à une structure de type « deck » que l'on aménage dans une cour arrière ;

Considérant que le type de main courante proposé ne témoigne pas du style architectural du secteur ;

Considérant que la main courante obstrue la fenêtre panoramique avant ;

Considérant que le perron devrait être peint de la même couleur que le découpage utilisé sur la maison pour assurer l'harmonie du bâtiment.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil refuse la demande de PIIA au 24 rue Rix pour la construction d'un perron pour les raisons invoquées précédemment.

ADOPTÉE

19-08-331

Demande de P.I.I.A. – 75 rue Cyr – Rénovation extérieure

Considérant les documents déposés pour rénover l'extérieur du bâtiment au 75 rue Cyr ;

Considérant que le projet déposé (matériaux et couleurs) est d'allure contemporaine et ne correspondent pas au cadre bâti traditionnel de Bedford ;

Considérant que la brique existante sur le bâtiment ressemble plus à la brique traditionnelle de Bedford que celle proposée ;

Considérant que la tôle architecturale est interdite comme revêtement mural dans ce secteur.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil refuse la demande de PIIA au 75 rue Cyr pour la rénovation extérieure du bâtiment tel que présenté sur les plans pour les raisons invoquées précédemment et suggérer de conserver la brique actuelle ou opter pour une nouvelle brique de couleur rouge, semblable à celles que l'on retrouve à Bedford, et apporter les autres changements proposés ;

Que ce conseil demande que tout changement à la demande initiale déposée doive être réétudié par le CCU.

ADOPTÉE

19-08-332

Demande de P.I.I.A. – 76 rue Rivière – Remplacer certaines fenêtres

Considérant les informations et les documents déposés pour remplacer 4 fenêtres au 76 rue Rivière ;

Considérant qu'il est important de maintenir l'harmonie des fenêtres sur les différentes façades de la résidence ;

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le remplacement de quatre fenêtres au 76 rue Rivière à la condition que toutes les fenêtres soient munies d'un carrelage identique à celui qui se trouve sur les fenêtres existantes.

ADOPTÉE

19-08-333

Demande de dérogation mineure – 110 rue Rivière – Parcelles 1, 2 et 4 du projet de morcellement

Considérant le projet de morcellement déposé pour le 110 rue Rivière et illustré sur le plan réalisé par Denicourt arpenteurs géomètres, daté du 18 juin 2019 et portant la minute 33775-3 ;

Considérant la résolution 19-07-295 autorisant ce projet de morcellement à certaines conditions, notamment l'obtention des dérogations mineures requises ;

Considérant les dérogations mineures requises pour la parcelle no 1 utilisée à des fins de stationnement (lot 6 330 561) afin d'autoriser une largeur de lot de 17,96 m, une profondeur de 42,14 m, une superficie de 785,4 m² et une profondeur moyenne de 43,73 m alors que les minimums respectifs requis sont de 50 m, 50 m, 2 500 m² et 45 m ;

Considérant les dérogations mineures requises pour la parcelle no 2, assise de l'entrepôt existant (lot 6 330 562), afin d'autoriser une largeur de lot de 22,85 m, une superficie de 1 526,9 m² et une marge de recul avant de 6,22 m alors que les minimums respectifs requis sont de 50 m, 2 500 m² et 7,6 m ;

Considérant les dérogations mineures requises pour la parcelle no 4 correspondant au site du futur immeuble résidentiel multifamilial (lot 6 330 564), afin d'autoriser une largeur de lot de 42,05 m, une profondeur de 40,12 m et une superficie de 1 995,7 m² alors que les minimums respectifs requis sont de 50 m, 50 m et 2 500 m² ;

Considérant que la parcelle no 3 (lot 6 330 563) ne satisfait pas aux dimensions et superficies minimales de lot requises mais qu'elle fait l'objet d'une exception réglementaire pour les terrains utilisés à des fins de parcs et espaces verts destinés à l'usage public (article 52, règlement de lotissement 700-11) ;

Considérant que l'ensemble des terrains visés tels qu'illustrés sur le plan sont viables et peuvent être utilisés aux fins auxquelles ils sont destinés ;

Considérant que cette demande ne crée pas de préjudice aux immeubles voisins.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise les dérogations mineures citées précédemment au 110 rue Rivière.

ADOPTÉE

19-08-334

Demande de dérogation mineure – 76 rue du Pont – Superficie d'un garage

Considérant la demande de dérogation mineure déposée et les documents joints pour autoriser au 76 rue du Pont un garage et son appentis d'une superficie de 89,22 m² alors que la superficie maximale autorisée par la réglementation est de 60 m² ;

Considérant que cette demande a pour but de procéder à la démolition du garage désuet existant et de reconstruire à neuf en s'éloignant de la ligne latérale du terrain à une distance de 3 m ;

Considérant que cette demande ne crée pas de préjudice aux immeubles voisins ;

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise la demande de dérogation mineure afin d'autoriser un garage et son appentis d'une superficie de 89,22 m² au 76 rue du Pont.

ADOPTÉE

19-08-335

Appui à la demande de soutien financier sur les territoires protégés

Considérant le rôle que jouent les espaces naturels dans le maintien de la qualité de vie et de la biodiversité ;

Considérant l'importance de conserver intactes des zones naturelles de grande richesse écologique, telles que milieux humides, zones marines et massifs forestiers ;

Considérant les changements climatiques qui ont un impact réel sur les territoires, les migrations des espèces et sur les populations humaines ;

Considérant l'objectif fixé par le gouvernement du Québec de protéger à perpétuité 17% du territoire ;

Considérant que les municipalités tirent leurs revenus des taxes foncières pour rendre à leur population les services qu'elles doivent leur fournir ;

Considérant que les territoires mis en conservation ne seront jamais construits et par conséquent, ne contribueront pas au financement des municipalités ;

Considérant que les organismes de conservation sont des organismes à but non lucratif et qu'ils souhaitent utiliser leurs fonds pour l'agrandissement, la mise en valeur et la surveillance des zones mises en conservation plutôt que de payer des taxes foncières ;

Considérant que compte tenu des objectifs visés par la conservation à perpétuité, les municipalités acceptent jusqu'à un certain point de voir leurs revenus fonciers limités par l'augmentation des territoires protégés, mais ne peuvent accepter une diminution de leurs revenus provoquée par une réduction ou l'annulation de la valeur foncière des territoires protégés ;

Considérant que l'acceptabilité sociale est un facteur déterminant dans l'aménagement durable du territoire, ce qui comprend la protection des zones particulièrement névralgiques à divers égards pour la survie des écosystèmes ;

Considérant que Corridor appalachien, Conservation de la nature du Canada et le Réseau des milieux naturels protégés ont effectué diverses représentations en ce sens auprès des gouvernements au cours des derniers mois.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

19-08-335
(suite)

1. Que le gouvernement du Québec assure aux municipalités le niveau de revenus fonciers en subventionnant les municipalités ou les organismes de conservation d'un montant équivalent aux taxes municipales avant la mise en conservation des zones visées et qu'il prévoit un mécanisme d'indexation périodique ;
2. Que le gouvernement du Québec mette sur pied un programme particulier visant l'aménagement et la mise en valeur des sites protégés de manière à permettre l'accès contrôlé des lieux à la population afin de favoriser l'acceptation des zones de conservation ;
3. Que la présente résolution soit transmise : au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Benoit Charrette ; à la députée de Brome-Missisquoi et Ministre déléguée à l'éducation, Isabelle Charest ; à Corridor Appalachien ; à Conservation de la Nature Canada ; à Nature Québec; et au Réseau des milieux naturels protégés.

ADOPTÉE

19-08-336

Demande de prolongation – Adoption des règlements de concordance relative au règlement 10-0618 modifiant le schéma d'aménagement et de développement 05-0508

Considérant le règlement 10-0618 modifiant le schéma d'aménagement et de développement 05-0508 de la MRC Brome Missisquoi pour y intégrer des dispositions afin d'assurer une cohabitation harmonieuse entre les activités minières et les autres utilisations du territoire ;

Considérant que ce règlement est entré en vigueur le 5 février 2019 et qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la Ville de Bedford bénéficie d'un délai de 6 mois se terminant le 5 août 2019 pour adopter un règlement de concordance ;

Considérant que bien que les dispositions du règlement 10-0618 n'affectent pas son territoire, la Ville ne peut se soustraire aux dispositions de la Loi ;

Considérant qu'en vertu de l'article 239 de cette même loi, une prolongation de délai peut être accordée par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Considérant que la Ville de Bedford n'a pas encore entamé le processus de modification de ses règlements en raison d'un manque de temps et d'effectif.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accepte qu'une demande soit acheminée à Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, afin d'obtenir un délai de six mois pour procéder à l'adoption d'un règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement 05-0508 de la MRC Brome-Missisquoi modifié par le règlement 10-0618.

ADOPTÉE

19-08-337

Mandat pour une caractérisation d'un terrain – 75 de l'Église

Considérant que la Ville souhaite aménager un espace public avec site de démonstration concernant la stabilisation des berges sur l'ancien site du 75 rue de l'Église ;

Considérant que dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation soumise au MELCC, le dépôt d'un rapport a été exigé afin de permettre le changement d'usage suite à la démolition de l'ancienne usine qui s'y trouvait ;

19-08-337
(suite)

Considérant qu'une offre de service a été sollicitée auprès de TERRAPEX afin de produire ce rapport étant donné qu'il y avait déjà une phase I et une phase III ;

Considérant que le prix de l'offre de service de TERRAPEX pour la réalisation d'une caractérisation de phase I et de phase II s'élève à 13 900 \$, sans les taxes applicables et les frais de disposition des barils de sols et d'eau ;

Considérant l'impact financier de l'étude de caractérisation de phase I et de phase II pour un faible impact environnemental.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil mandate le directeur général afin qu'il fasse les représentations nécessaires afin de répondre aux attentes du ministère tout en réduisant les coûts au minimum.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-08-338

Paiement des comptes mensuels

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 195 301,76 \$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 6 août 2019.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-08-339

Tente VIP - Courses chevaux du 14 septembre – Finale de la série de l'Estrie

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise qu'une réception soit tenue le 14 septembre prochain lors des courses de chevaux de la Finale de la série de l'Estrie, soit une tente VIP, où un léger goûter et boissons seront servis aux dignitaires des municipalités avoisinantes ainsi que gens d'affaires et représentants de la MRC Brome-Missisquoi.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-08-340

Tournoi de golf – Club Richelieu Lac Champlain

Considérant que le Club Richelieu Lac Champlain tiendra un tournoi de golf samedi le 24 août prochain au Club de Golf de Farnham.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil autorise qu'un montant de 100 \$ soit remis au Club Richelieu Lac Champlain à titre de commandite.

19-08-340
(suite)

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-08-341

Bonification du mandat d'assistance technique – Tetra Tech

Considérant que le conseil municipal a octroyé, en début d'année, un premier mandat d'assistance technique à Tétra Tech pour un montant de 20 000 \$ plus les taxes applicables (résolution 19-02-40) ;

Considérant que depuis le début de l'année, les besoins d'assistance technique ont été plus importants que les dernières années, ce qui résulte en l'épuisement de la banque d'heures ;

Considérant que le traitement de certains dossiers actifs nécessite le soutien d'une assistance technique d'ici la fin de l'année ;

Considérant qu'un budget de 10 000\$ supplémentaire devrait être suffisant et permet de respecter les dispositions du règlement de gestion contractuelle.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil accepte de modifier la résolution 19-02-40 afin que la valeur de la banque d'heures passe de 20 000 \$ à 30 000 \$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-08-342

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

Aucun citoyen dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

19-08-343

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que la séance soit levée à 19h55

ADOPTÉE

Marie-Pier Tougas, Mairesse suppléante

Guy Coulombe, Directeur général